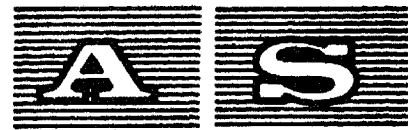


NATIONS UNIES

ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE



UN LIBRARY  
SEP 23 1977  
UNDA COLLECTION  
CONSEIL  
DE SÉCURITÉ



Distr.  
GENERALE  
A/32/213  
S/12398 ✓  
14 septembre 1977  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Trente-deuxième session  
Point 91 de l'ordre du jour provisoire<sup>x</sup>  
QUESTION DE NAMIBIE

CONSEIL DE SECURITE  
Trente-deuxième année

Lettre datée du 9 septembre 1977, adressée au Secrétaire général  
par le Président par intérim du Conseil des Nations Unies pour  
la Namibie

Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie a adopté à sa 263ème séance, le 7 septembre 1977, une déclaration condamnant énergiquement l'intention qu'aurait le Gouvernement sud-africain d'effectuer dans un avenir proche des essais nucléaires dans les installations nucléaires que l'Afrique du Sud a mises en place dans la partie namibienne du désert du Kalahari. J'ai l'honneur de vous communiquer le texte de ladite déclaration.

Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie a en outre décidé de demander que cette déclaration soit distribuée comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Le Président par intérim du Conseil des  
Nations Unies pour la Namibie,

(Signé) Rikhi JAIPAL

<sup>x</sup> A/32/150.

ANNEXE

Déclaration du Conseil des Nations Unies pour la Namibie concernant  
les informations selon lesquelles le Gouvernement sud-africain  
s'apprêterait à effectuer des essais nucléaires sur le territoire  
namibien

1. Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie exprime la profonde préoccupation que lui causent les informations émanant de plusieurs sources gouvernementales et selon lesquelles l'Afrique du Sud a mis en place des installations d'essais nucléaires dans la partie namibienne du désert du Kalahari. En outre, selon certains renseignements, il semble que des fonctionnaires sud-africains aient procédé à des préparatifs en vue de faire exploser prochainement un engin nucléaire à des fins militaires et d'agression.

2. Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie condamne énergiquement l'Afrique du Sud pour l'exploitation des ressources d'uranium de la Namibie et pour sa politique téméraire d'aventurisme nucléaire aux conséquences incalculables pour le peuple de la Namibie et de l'Afrique australe ainsi que pour la paix et la sécurité internationales. Les manoeuvres de l'Afrique du Sud pour se doter d'armes nucléaires afin d'intimider les Etats voisins et pouvoir ainsi perpétuer son régime colonialiste et raciste en Namibie montrent jusqu'où les dirigeants amoraux de Pretoria sont prêts à aller pour défier les valeurs civilisées de l'Organisation des Nations Unies et de sa Charte.

3. Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie demande instamment à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et au Conseil de sécurité de s'employer, au mieux de leurs moyens, à empêcher l'Afrique du Sud de poursuivre ses efforts en vue de se doter d'armes nucléaires et en particulier de l'amener à démanteler ses installations d'essais nucléaires dans le désert du Kalahari et à renoncer à faire exploser des engins nucléaires. En outre, le Conseil attire l'attention des Etats qui ont favorisé les progrès nucléaires de l'Afrique du Sud sur les périls auxquels la communauté internationale et surtout l'Afrique australe sont ainsi exposées, et il souligne la part de responsabilité toute particulière que ces Etats portent dans la situation dangereuse actuelle.

-----